

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE –

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le 20/06/2022
ID : 059-265904565-20220616-N0516062022-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N° 5
Sorties collectives de l'été

L'an Deux Mille Vingt Deux.
Le 16 juin 2022 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.
Votants 17 dont 3 procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - BELHADRI Youssef – LASSON Jean-Marie –
VANANDREWELT Rémy.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès –KOMIN Pascale
CORREAU Marie-Thérèse – FROMONT Fabienne – LAMOURILLE Arlette
BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie - MARCZEWSKI Christiane –
VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna
Monsieur OUAZZI Omar à Monsieur LASSON Jean-Marie
Monsieur STALONNE Estienne à Monsieur BELHADRI Youssef
Secrétaire de séance : Madame GRODZKI Agnès.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la programmation de l'été et de l'action « En famille »
financée 80% par l'Etat, le Centre Social a réalisé un sondage auprès de la population afin de la faire participer aux choix
des sorties estivales. Ainsi, quatre sorties ont été retenues :

- La Panne, le 9 juillet
- Pairi Daiza, le 23 juillet
- Nausicaa, le 6 août
- Walibi, le 20 août

Cette année, les sorties seront accessibles exclusivement aux adhérents du Centre Social. Elles ont pour objectifs de
rendre accessible à tous les loisirs, de lever les freins à l'insertion sociale et de favoriser les liens familiaux le temps
d'une journée.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter l'organisation de
ces sorties, ainsi que les dépenses afférentes à cette action.

**La commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix**

ACCEPTE : d'organiser les sorties collectives de l'été comme mentionné ci-dessus.

AUTORISE : Monsieur le Président à prendre en charge toutes les sorties et les dépenses afférentes.

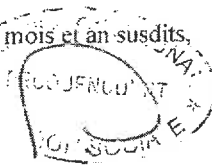
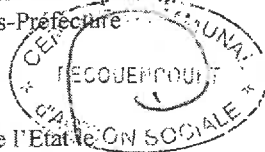
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt

Et publication en Sous-Préfecture

Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Madame la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa
transmission aux services de l'Etat.